



## DÉCRETS ET ARRÊTÉS

### SAPEURS POMPIERS Conditions d'application des promotions à titre exceptionnel

*Décret n° 2023-124 du 22 février 2023* relatif aux promotions à titre exceptionnel des Sapeurs-pompiers.

*Arrêté du 22 février 2023* relatif à la Commission des promotions à titre exceptionnel des Sapeurs-pompiers.

## RÉFÉRENCES

*J.O. du 23 février 2023*

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la  
Martinique

Maison des collectivités territoriales, Zac Etang Z'Abricots BP 1169 – 97249 Fort-de-France Cedex

Service AIDE JURIDIQUE ET DOCUMENTATION

Tel : 0596 70 08 86 – Fax : 0596 70 64 32

[www.cdg-martinique.fr](http://www.cdg-martinique.fr)

